

DECRET N° 2004-595 DU 22 OCTOBRE 2004

Chargeant Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 22 Octobre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU** Le Décret N°2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU** Le Décret N° 2004-590 du 13 octobre 2004 Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 octobre 2004.

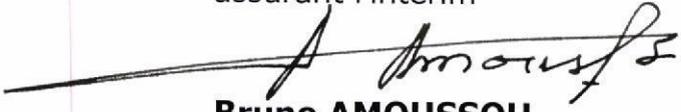
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **22 octobre 2004**, Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON est chargée de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2004

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent
Le Ministre d'Etat, Chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement
assurant l'intérim


Bruno AMOUSSOU